

Camping De l'Île aux Pies***

Tarifs

Taxe de séjour 0,55€ / pers + de 18ans
Eco-Participation 0,50€ / pers / jour

	Basse saison avril – mai, sept-oct	Mi-saison juin	Haute saison juillet et août
--	------------------------------------	----------------	------------------------------

Camping

Adulte	7,00 €	8,00 €	9,00 €
12/18 ans	6,00 €	7,00 €	8,00 €
5/12 ans	4,00 €	5,00 €	6,00 €
Animaux en laisse (sauf NAC, chien 1ere et 2eme cat.)	1,50 €	2,00 €	2,50 €
Électricité	4,50 €	4,50 €	4,50 €
Forfait Camping-Car avec électricité 2 pers	16,00 €	18,00 €	20,00 €
Forfait Camping-Car sans électricité 2 pers	14,00 €	16,00 €	18,00 €
Véhicule supplémentaire (2ème)	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Forfait Groupe +8 pers. (Hors taxes, options, location et électricité)		-10,00 %	

Locations

Caution de 150,00€ à 350,00€ selon location (hors caution animaux et caution ménage)

Cabane-étape	caution 150,00€ caution ménage 90,00€	25,00 €	30,00 €	35,00 €
Dili-tente	caution 200,00€ caution ménage 90,00€	30,00 €	35,00 €	40,00 €
Vacancial	caution 350,00€ caution ménage 90,00€	50,00 €	60,00 €	65,00 €

Garage Mort

Emplacement immobilisé hors eau et électricité / jour	5,00 €	7,00 €	10,00 €
---	--------	--------	---------

Options

Recharge batterie électrique vélo (sauf forfait électrique)	3,50 €
Assurance annulation (% du prix du séjour)	4,50%
Frais de dossier de réservation emplacements	6,00 €
Frais de dossier de réservation locatifs	9,50 €
Location frigo du lundi au vendredi / nuit	12,00 €
Location de Plancha électrique / nuit	15,00 €
Caution Frigo état et propreté	50,00 €
Caution Plancha électrique état et propreté	50,00 €
Caution raccord européen	20,00 €

Les chiens (hors 1ere et 2eme catégorie) et les chats sont acceptés sur le camping à jour de vaccination et uniquement tenus en laisse. Si un chien ou un chat est en divagation ou en dehors de son emplacement sans son maître et sans la laisse son propriétaire sera expulsé du camping sans remboursement. Chaque client à le droit à sa quiétude et n'a pas à être embêté par le chien des autres. Merci pour votre compréhension

Il est rappelé qu'il est interdit de recharger son véhicule hybride ou électrique dans le camping. N'étant pas adaptée, une telle recharge peut déclencher un incendie ou endommager irrémédiablement la borne.